

29 novembre 2016 à 14h00 – Hôtel de Ville de Berre l'Etang

REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

POUR LES ETABLISSEMENTS COMPAGNIE PETROCHIMIQUE DE BERRE (CPB), BASELL POLYOLEFINES France (BPO), LYONDELLBASELL Services France (LBSF) et PORT DE LA POINTE à BERRE L'ETANG, COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES (CDH) A ROGNAC

Compte Rendu

M. ANDREONI, Président de la Commission de Suivi de Site (CSS) et Maire Honoraire de Berre l'Etang, introduit la réunion.

Il remercie M. SENATEUR, Sous-préfet d'Istres, pour sa présence ainsi que l'ensemble des services de l'Etat qui seront les maîtres d'œuvre des éléments présentés lors de cette réunion. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, cette CSS traitera principalement, outre les traditionnels « bilans de sécurité des industriels », des dernières évolutions réglementaires relatives aux PPRT et CSS, et abordera également l'état d'avancement et les perspectives des PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre, de Stogaz et de Butagaz.

1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS

M. ANDREONI demande à l'assemblée si elle a des observations, compléments ou rectifications à apporter aux derniers comptes rendus de la CSS.
En l'absence de réponse, les comptes rendus sont donc approuvés.

2/ BILANS DE SECURITE DES INDUSTRIELS ET BILAN DE L'ACTION DE L'IIC¹

2.1.1- CPB / BPO / LYONDELLBASELL / CDH :

(M. GOY)

M. GOY, Directeur HSE du site LyondellBasell Berre, présente le bilan des actions significatives en termes de prévention des risques et incidents recensés depuis la dernière CSS.



Bilan_SGS_2015_CS
S_2016_CPB

Il rappelle le principe des fiches G/P (Gravité/Perception). Pour rappel, une fiche G/P est produite lorsque des nuisances sont perceptibles depuis l'extérieur (bruit, nuisances olfactives, fumées noires...).

Le bilan fait état de 43 fiches G/P pour l'année 2015 et de 33 jusqu'à fin septembre 2016. L'essentiel des fiches G/P émises est dû, soit à des arrêts programmés pour maintenance (41%)², et pour incidents techniques dû à des défaillances d'équipements.

¹ Inspection des Installations Classées.

² Notamment dû au Grand Arrêt du Site (du 25/02/2016 au 07/05/2016).

Au rayon prévention des risques, 2895 k€ ont été investis en vue d'améliorer la prévention des risques en 2015 :

- Amélioration de la détection de gaz (remplacement des capteurs) ;
- Système de déluge unité polymérisation ;
- Four vapocraqueur fiabilisé (pour répondre à la demande commerciale en hausse) ;
- Mise en conformité du système de déchargement des wagons rails ;
- Rajout d'analyseurs en ligne afin de mesurer les Nox¹ avec remplacement de la boîte froide (coût : 8 M€) ;
- Amélioration/remplacement de soupapes ;
- Mise en conformité du stockage GPL.

Les perspectives 2016 font état de 3770 k€ d'investissement :

- Investissement important pour la Sûreté du Pôle (accès, protection des clôtures, vérification du badging, mise en place d'un système de caméras) qui va se dérouler sur 3 ans (1^{ère} tranche 2016 : 1,5 M€ - 2017 : 1,5 M€ et 800 000 € en 2018) ;
- Remplacement du PEK par l'ATMER sur l'unité PP² (remplacement d'un catalyseur, par un équipement moins nocif) ;
- Poursuite du remplacement des soupapes ;
- Programmes de rénovation des systèmes de conduites centralisées (ordinateurs dans les salles de contrôle qui permettent de piloter les procédés) ;
- Remplacement complet d'une chaudière qui fabrique de la vapeur à haute pression pour le vapocraqueur + remplacement de sécurités au niveau du Port de la Pointe (éviter les fuites, isoler les sphères) ;
- Mise en conformité de stockages de liquide inflammables.

Bilan, quasiment un an et demi après, de l'acte de malveillance du 14/07/2015 :

M. GOY indique qu'un suspect a été arrêté au début de l'été.

Il fait un rappel des faits.

- Le protocole d'entraide a très bien fonctionné avec support SDIS et gendarmerie.
- Cet incident a été classé en L4 Sûreté (quasiment la classification maximum), en L4 Sécurité Procédés (car émission importante de COV³ : ~ 3000 t).
- Il n'y a heureusement pas eu de blessés à déplorer.
- Nombreuses conséquences environnementales (air, sol et nappe phréatique), ayant entraîné des inspections DREAL et des mises en demeure.
- L'enquête est toujours en cours et des actions progrès ont été mises en place au niveau du site (contrôle systématique des véhicules et des personnes, surveillance par caméras des bacs qui restent en service et des clôtures).

Bilan du Système de gestion de la sécurité 2015-Q3 2016 :

M. GOY indique l'arrivée d'un nouveau Directeur du Pôle Pétrochimique de Berre, M. MESLE en novembre 2015.

Concernant le PPRT de Berre, il indique la remise en 2015 du dossier de cessation d'activité de la raffinerie (opérations de vidange et d'assainissement des unités en vue de leur démantèlement) ainsi que des dossiers techniques PPRT.

Il évoque également à Q3 2016, la remise de l'Etude technico-économique (ETE) ainsi que la réévaluation du risque toxique (par rapport au seuil de toxicité de l'ACN¹ qui a été défini par l'INERIS).

¹ Oxydes d'Azote.

² Polypropylène.

³ Composés Organiques Volatils.

Un réexamen quinquennal des EDD² a été opéré à Q3 2016 sur les unités de déchargement rail, au Port de la Pointe ainsi que l'EBD³.

Un gros travail a également été entrepris en vue de renforcer la culture Sécurité Procédé (remontées d'informations et anomalies – « Signaux faibles » et audits).

M. GOY fait ensuite un point sur les incidents :

- 5 incidents notables de Sécurité Procédé en 2015 :
 - Janvier : fuite d'hydrocarbures en réseau d'eau enterré ;
 - Mars : fuite de DIB⁴ dans la tranchée pétrochimique (pour cause de corrosion du pipeline) ;
 - Juillet : arrêt de chaudière (importante torche vapocraqueur) + feux de bacs (acte de malveillance) ;
 - Octobre : fuite d'HC suite à la vidange d'un ballon.
- 3 incidents notables à ce jour sur 2016 (sans impact à l'extérieur du site):
 - Avril : débordement d'un bac de soude (dû à une erreur opératoire) ;
 - Août : fuite de xylène au niveau d'un compteur ;
 - Septembre : fuite de CVM⁵ gazeux, qui a occasionné le déclenchement du PCEX. Cette fuite a eu lieu sur un bras mort (tuyauterie) en raison d'une corrosion interne due à une présence d'eau. Cette pollution a été contenue sur le site.

M. GOY évoque ensuite les mises en demeure DREAL, au nombre de 5 :

- 4 concernant les sphères de GPL (PVC, KRATON, Vapocraqueur, EBD) ;
- 1 concernant un bac de stockage de liquides inflammables au Port de la Pointe.

INTERVENTIONS :

M. ANDREONI (PRESIDENT DE LA CSS- MAIRE HONORAIRE DE BERRE L'ÉTANG- COLLEGE COLLECTIVITES):

Demande des précisions sur les habitations situées au nord du site, qui peuvent potentiellement être touchées par une pollution au CVM, et dont les habitants ont interpellé la Mairie de Berre l'Etang car ils étaient inquiets.

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Indique que ces habitations interpellent pour une présence de CVM, mais dans l'eau souterraine. La fuite du 16/09/2016 concernait du CVM gazeux qui est sorti dans l'air.

La présence de CVM dans les eaux souterraines provient de l'atelier PVC et son origine est sans doute due à un incident et un épandage qui se serait produit entre 2013 et 2014 en dehors des aires dallées (sensées récupérer ce CVM). LyondellBasell s'est aperçu de la présence de CVM en dehors du site, au-delà du seuil réglementaire, mais en aucun cas au droit des habitations situées au nord du site et qui sont amenées à consommer cette eau (car non raccordées au réseau d'eau potable de la ville). LyondellBasell a également rajouté entre les puits des riverains et les piézomètres déjà existants, des puits piézométriques dits « sentinelles », qui vérifient que le CVM déjà présent dans l'eau à des

¹ Acétonitrile.

² Etudes de Dangers.

³ Unité d'Extraction de Butadiène.

⁴ Diisobutène.

⁵ Chlorure de Vinyle Monomère.

microtraces, ne va pas jusque-là. En même temps, LyondellBasell assure également la surveillance des puits des consommateurs.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):
Demande qui a détecté cette présence de CVM ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Répond que cela a été détecté par les analyses effectuées régulièrement par LyondellBasell dans ses puits piézométriques afin de mesurer la qualité de l'eau de la nappe. C'est l'analyse du mois de juillet qui a mis en évidence une montée de CVM. LyondellBasell a donc prévenu la DREAL qui a demandé la mise en place d'un plan de suivi beaucoup plus précis. Par la suite, LyondellBasell s'est rendu chez les riverains les plus proches afin de faire des mesures de la qualité de l'eau de leur puits. En plus de cela, de nouveaux puits piézométriques « sentinelles » entre les puits des riverains et les piézomètres déjà existants, et sur lesquels aujourd'hui, on ne retrouve pas de trace de CVM (résultats régulièrement rapportés à la DREAL).

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Par rapport aux incidents, on ne voit pas les actions correctives et on ne connaît pas les quantités émises à chaque fois. Il rappelle que le CVM gazeux est hyper cancérigène et que cela inquiète.

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Effectivement, il aurait été judicieux d'afficher les quantités (cela sera pris en compte pour la prochaine CSS). Concernant le CVM gazeux, la VLEP¹ est à 1 mg/μm³. Il s'agit d'une mesure affichée sur l'ambiance de la salle de contrôle. Insiste sur le fait que les mesures effectuées le 16/09 affichent 0 en limite de site. Il n'y avait pas d'analyseurs en permanence mais les pompiers étaient présents en limite de site pour mesurer la concentration en CVM. Le CVM n'a jamais été détectable (inférieur aux limites de détection de l'appareil).

Les quantités émises lors des incidents sont de l'ordre de :

- Fuite d'hydrocarbures du réseau enterré en sous-sols (Unité 3100) : entre 5 et 10 t ;
- Fuite de DIB : > 50 t ;
- Arrêt de chaudière, qui a occasionné une importante torche du vapocraqueur (900 t de produit perdu et seulement 2% non brûlés par la torche) ;
- Fuite d'hydrocarbures au mois d'octobre : entre 2 et 3 t ;
- Débordement du bac de soude : 25 t (re-traités en interne) ;
- Fuite de dope acide : 500 kg (mais important car le xylène est un produit inflammable) ;
- Fuite de CVM gazeux : 5 t.

M. GOY évoque précise qu'un bon système de gestion de la sécurité s'accompagne forcément d'exercices afin de voir si l'organisation en place permet de répondre aux scénarii majeurs.

- 50 PMI² réalisés en 2015, soit sur des scénarii issus de l'étude de dangers, soit issus d'incidents, soit de retours d'expérience :
 - 3 POI dont 1 PSI.

¹ Valeur limite d'exposition professionnelle pendant 8 heures. Il s'agit du seuil maximum au-delà duquel, il y a un risque important de développer une maladie professionnelle.

² Plan de Maîtrise Incident.

- 45 PMI, avec 3 annulations liées à l'incident du 14 juillet.
- 2 exercices Sûreté. De plus en plus d'exercices sont effectués afin d'entraîner les équipes qui assurent le gardiennage et la sécurité du site (détection d'un colis anormale, d'un comportement anormal sur le site...).
- 53 PMI réalisés à fin 2016 (soit, plus d'un par semaine) :
 - 52 PMI.
 - 1 PIE¹. Développement d'un scénario en cas de pollution accidentelle sur l'étang.
 - 1 POI sûreté (réalisé le 20/10/2016 – thème : détection d'un colis piégé).

M. GOY aborde ensuite les retours d'expérience du groupe :

- Le groupe demande des Advisories (directives) qui ont concerné des incidents significatifs dans le groupe.
 - Il demande donc à toutes ses usines de se mettre en conformité sur la maîtrise des mouvements de camions pendant les chargements.
 - Les structures de supportage en béton.
 - L'isolation des énergies avant travaux.
 - Permis de travail. Qu'ajoute t on comme précaution lorsqu'on autorise une entreprise à travailler sur le site.
 - Pénétration en espace confiné.
 - Risques liés aux bacs à toits flottants.

Un point est également fait sur les audits (année chargée en 2015):

- Certification AFAQ 2015 & 2016. Audit complet en 2016 avec aucune non-conformité. Parmi les points forts : l'organisation interne des secours (avec notamment un service médical 24h/24).
- Grosse activité des audits internes et des audits sécurité.
- Audit important du Groupe LyondellBasell (avril 2015).
- Inspections DREAL (16 en 2015 et 15 en 2016).

Enfin, concernant le programme 2016 de réduction des risques :

- Programme d'actions PHA (analyses de risques selon le standard du Groupe LyondellBasell). C'est l'une des forces du groupe.
- Arrêt 2016 → aucun accident malgré 7 semaines d'arrêt. Cet arrêt a été un peu laborieux au démarrage avec des incommodations du voisinage (plusieurs émissions de fumées noires, torches).
- Développement et mise en place des actions Sûreté suite à l'analyse de vulnérabilité.

INTERVENTIONS :

M. NEVIÈRE (MNLE- COLLEGE RIVERAINS):

Concernant les 25 t de soude qui se sont échappées, celles-ci ont sûrement été envoyées à la station d'épuration avec In fine, rejet dans l'étang. Or, il y a quelques années, il y avait eu un déversement accidentel (à peu près la même quantité) qui avait été noyé complètement. Par conséquent, de quelle façon LyondellBasell a-t-il opéré pour que la station puisse continuer à fonctionner normalement ?

¹ Plan d'Intervention Etang.

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Pour que les bactéries digèrent la pollution carbonnée contenue dans les eaux procédés, il est nécessaire d'avoir un pH constant. En fonction de la nature des eaux qui arrivent sur le site, il y a une neutralisation qui est faite (en général par injection d'acide). Par conséquent, le responsable d'exploitation du traitement biologique a permis la récupération à petite dose de cette soude, contenue dans la cuvette de rétention du bassin, vers la station biologique. Il a donc fallu consommer un peu plus d'acide pour conserver un pH constant. Cela s'est fait petit à petit par reprise progressive et sans risque environnemental.

2.1.2- STOGAZ :

(M. DELABROSSE)

M. DELABROSSE, Responsable du site de STOGAZ Marignane, présente le bilan du Système de Gestion de Sécurité de l'année 2015.



Bilan_SGS_Stogaz_
CSS_29112016

Il indique le principal changement de l'année 2015 : Stogaz a changé de propriétaire. Il était auparavant propriété de Totalgaz et a été vendu en juin 2015 à un groupe américain qui détient Antargaz et maintenant Finagaz (Totalgaz a été renommé Finagaz). Cela n'a pas eu d'impact sur le site en lui-même.

L'activité pour l'année 2015 est en légère baisse puisque le tonnage global s'élève à 32 590 t, réparti entre une activité d'emplissage et une activité de chargements vrac. La baisse a surtout été relevée au niveau de l'activité de chargement vrac des camions citernes car il a été privilégié l'activité d'emplissage des bouteilles de gaz durant la période d'indisponibilité du pipeline alimentant le site depuis la raffinerie de La Mède (arrêté pour maintenance et réparation).

Il explique que de nombreux travaux ont été réalisés pour la sécurité des installations, et qui font suite aux études de dangers :

- Installation de détecteurs de feux supplémentaires ;
- Barrières anti-départ au poste de chargement des camions ;
- Renforcement du local automate afin de faire face aux éventuelles déflagrations ;
- Mise en place d'un mur de protection au local incendie qui alimente le réseau en eau ;
- Différentes autres mesures liées à l'importante activité de manutention du site (renforcement de l'éclairage, mise en place de sprinkler dans la pomperie incendie, capteurs de pression sur les réservoirs) ;
- Pour la partie PPRT, création d'une zone de stockage pour pouvoir mettre en place des îlots (découpage en îlots au lieu d'une grosse zone de stockage), ce qui limite les distances d'effets de surpression et donc de réduire les zones d'aléas du PPRT.

Le SGS¹ de Stogaz a fait l'objet d'une fusion, compte tenu du rachat, et il a été fait en sorte d'optimiser les différents systèmes qui existaient dans les entités :

- Audit de renouvellement de ce SGS par un organisme certificateur ;

¹ Système de Gestion de la Sécurité.

- Visite d'inspection de la DREAL en avril 2016 ;
- Audit par une équipe de la maison mère en mai 2016 des installations suivant le référentiel Métier (sur les installations stockage et transfert de GPL) ;
- Audit du système Qualité pour l'épreuve des bouteilles ;
- Suivi trimestriel des indicateurs par le Siège.

Les 2 principaux audits sont donc :

- Le renouvellement de la certification sur le SGS → score de 93,3% de satisfaction (sur les 250 critères d'observation) ;
- Sur la partie installation/stockage/transferts/poste de chargement/déchargement de camions → score de 95% de satisfaction (sur les standards fixés par la maison mère).

L'audit a mis en avant la nouvelle organisation de Stogaz avec :

- Remontées d'évènements partagés avec les autres sites ;
- Mise en place d'une base de gestion de la Maintenance → permet d'avoir les rappels de contrôles réglementaires ;
- Validation du circuit de signature pour la gestion des modifications (validation par le service HSE¹);

Côté « axes de développement » :

- Mise à jour de la cartographie du bruit sur le site ;
- Standardisation et centralisation de la gestion des matériels « courants » et produits chimiques pour une meilleure maîtrise des risques ;
- Renforcement des contacts terrains pour identifier et corriger les comportements à risque

Pour la partie sécurité des installations :

- Mise en place de robinets Dual Active permettant le service simultané des 2 soupapes² de sécurité ;
- Remplacement progressif des clapets sandwich par des clapets à sécurité feu. Il s'agit d'une technologie arrivée récemment sur le marché ;
- Mise en place d'une protection incendie de la pomperie GPL par une installation fixe ;
- Protection des installations des vibrations en installant les compresseurs GPL sur des dalles indépendantes ;
- Répertoire tous les flexibles dans le nouveau logiciel GMAO.

Par conséquent, sur le site de Marignane, le bilan de l'activité de contrôle et d'entretien pour 2015 représente :

- 1114 contrôles ;
- 406 Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées ;
- 1 seul contrôle non-conforme (rotation inverse d'un groupe incendie lors du contrôle d'un groupe voisin → Clapet anti-retour défaillant). Par la suite il a été décidé d'essayer une nouvelle technologie de clapet.

M. DELABROSSE fait ensuite un bilan de l'accidentologie sur le site.

Il n'y a pas eu de remontées de fiches G/P.

Depuis 1 an, 10 évènements ont été remontés depuis le site de Marignane :

- 0 accidents avec arrêt ;
- 2 accidents matériels avec conséquences humaines (premiers soins) liés à l'utilisation du chariot élévateur ;
- Aucune perte de confinement GPL ;

¹ Hygiène Sécurité Environnement.

² Permet d'évacuer le débit requis en cas de surpression.

- Aucun évènement lié à l'activité de chargement en vrac ;
- 5 évènements liés à des défaillances matérielles (déclenchements intempestifs des capteurs détection gaz/flammes, CLAR¹ groupe incendie, ...) ;
- 3 évènements sûreté, qui sont remontés avec les nouvelles directives, notamment une tentative de vol par effraction (novembre 2015). Cela a permis de tester l'efficacité du système : détection et contrôle effectué par la police.

Le SGS comprend un volet formation, nécessaire pour assurer aux équipes la compétence et la connaissance nécessaire :

- Formations habituelles (habilitations électriques, ...) ;
- Renouvellement de toutes les habilitations ATEX (personnel de maintenance qui travaille sur des équipements compatibles avec une atmosphère explosive) ;
- Interventions sur les équipements GPL (vannes...) ;
- Formation incendie (réalisée semaine 47) → Formation sur feu réel avec intervention d'une personne du GESIP².

Cette formation vient en supplément de tous les exercices mensuels qui découlent également de l'étude de dangers et des retours d'expérience.

Stogaz réalise un scénario différent tous les mois et s'assure sur les 12 mois glissants que ce scénario n'a pas déjà été testé, sauf dans le cas où cet exercice est réalisé avec les pompiers et où le scénario choisi permet de mettre en œuvre les moyens du site avec les moyens du SDIS.

M. DELABROSSE dresse le bilan des émissions.

Stogaz génère des COV non méthanique exprimés en équivalent carbone : 28 tonnes en 2015 (en baisse, car fortement lié à la baisse de l'activité bouteilles). Parmi les principales activités génératrices on relève :

- Emplissage : 21%
- Peinture : 19%
- Entretien et contrôle périodique : 44%
- Emissions fugitives³ : 11%

Enfin, il présente le programme prévisionnel de réduction des risques qui découle de ces REX et audits. Il en ressort un plan d'actions qui est répercuté sur les budgets investissement et entretien du site⁴ :

- Renforcement de la protection de la pomperie GPL par la mise en place d'une installation fixe ;
- Aménagement de la cour de stockage en mettant en place des îlots ;
- Optimisation des systèmes de pulvérisation de peintures (pour limiter l'émission de COV) ;
- Remplacement des chariots élévateurs non équipés de filtres à particules par des chariots électriques ;
- Projet d'automatisation de la partie Déchargement Vrac avec une discrimination des produits automatique ;
- Installation d'un nouveau type de clapet anti-retour à boule sur les Groupes Incendies ;
- Mesures à plus long terme dans le cadre du PPRT : réduction du diamètre des tuyauteries sur les lignes de soutirage à 6 pouces (échéance maximum : 2021).

¹ Clapet anti retour.

² Groupe d'études de sécurité des industries pétrolières et chimiques.

³ Mesures annuelles de surveillance du réseau gaz.

⁴ Détail des coûts dans la présentation ppt.

INTERVENTIONS :

MME VITRY (BRENNTAG MEDITERRANEE- COLLEGE EXPLOITANTS):

Souhaite avoir des informations concernant l'effraction qui a frappé le site. Qui l'a commandité ? Etait-ce un réseau organisé ? Mobile de l'effraction ? Y a-t-il eu un retour d'expérience derrière ?

M. DELABROSSE (STOGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Répond qu'il ne s'agissait pas d'un acte de malveillance ni d'une volonté de dérober des bouteilles de gaz, mais d'un vol de plaques d'aluminium qui couvraient un regard de circulation d'eau pluviale. Dès lors qu'ils ont franchi la clôture, le système de périmétrie infrarouge les a détectés, filmés, et ils ont été mis en fuite par l'interpellation. Ils ont été contrôlés par les services de police au bout du chemin. Il s'agissait de personnes connues des services de police pour des faits de vols.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

La première question concerne les exercices : y a-t-il eu des exercices avec des effets allant au-delà de l'enceinte de Stogaz, avec le concours des secours de Châteauneuf-les-Martigues et de Marignane ?

La deuxième question est en lien avec le changement de maison mère : quelle est, dans le futur, l'incidence de ces modifications par rapports aux relations existantes avec le site de La Mède sur la production de Stogaz ?

M. DELABROSSE (STOGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Concernant la partie exercices, cette année l'exercice n'a été réalisé qu'avec la caserne de Marignane. Cependant, un exercice avait été fait avec le SDIS 13 en mars 2015, et qui faisait intervenir des fourgons de Marignane, Vitrolles ainsi qu'un chef de groupe qui venait de Salon-de-Provence.

Les exercices où l'on simule des fuites jusqu'aux axes routiers sont réalisés dans le cadre du PPI¹ ; le dernier datant de fin 2012.

Pour la question portant sur la transformation de Total La Mède, Stogaz se réjouit d'avoir encore à ce jour le pipeline. La durée est quant à elle une inconnue (cela dépendra de la durée de la raffinerie).

M. NEVIERE (MNLE- COLLEGE RIVERAINS):

A propos des dalles des compresseurs, quelle est la nature de ces vibrations ?

M. DELABROSSE (STOGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

La mise en place de dalles est suspendue au fait que les pompes et les compresseurs GPL sont présents sur la même installation qui communiquent par un réseau de tuyauteries. Par conséquent, les compresseurs transmettent ces vibrations au reste des installations. Dans les standards métiers de Stogaz, la mise en place de dalles indépendantes pour ce type d'équipements, a été déployé depuis plusieurs années maintenant, avec un très bon retour d'expérience depuis plus d'une dizaine d'années, puisqu'entre la dalle qui supporte le compresseur et le reste des équipements, des flexibles anti-vibratiles sont mis en place et permettent de limiter le phénomène.

M. NEVIERE (MNLE- COLLEGE RIVERAINS):

N'émettez-vous pas des infrasons ? Cela a-t-il été mesuré ?

¹ Plan Particulier d'Intervention.

M. DELABROSSE (STOGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Non, cela n'a pas été mesuré.

MME CLISSON (MAIRIE DE ROGNAC- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Souhaite avoir des précisions concernant les émissions de gaz de bouteilles (représente 44% des émissions de COV). Stogaz a-t-il l'intention de prendre en compte cet aspect-là dans ses projets et sous quelle forme ?

M. DELABROSSE (STOGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Stogaz est aujourd'hui un peu bloqué par l'évolution technologique. Tout le gaz liquide présent dans la bouteille est vidangé. Donc, au moment d'enlever le robinet, on a plus qu'une phase gazeuse. Il y a à ce moment-là un mélange d'air et de gaz qui représente un risque d'atmosphère explosive. Pour l'instant il n'y a pas de solutions pour traiter ce phénomène-là. Stogaz l'a réduit au maximum en vidangeant les bouteilles, mais il y a toujours ce mélange gazeux au moment d'enlever le robinet.

2.1.3- **BUTAGAZ :**

(M. LEMAITRE)

M. LEMAITRE, Chef du site de BUTAGAZ Rognac, présente le bilan du Système de Gestion de Sécurité de l'année 2015.



Bilan_SGS_Butagaz
_CSS_du_29112016

Il indique que l'année 2015 a également été très chargée pour Butagaz, avec la vente de Butagaz au 01/11/2015 qui est passé sous pavillon irlandais. Cette vente n'a cependant pas eu d'impact technique, financier et stratégique, car au niveau de la Direction de Butagaz l'ensemble du Comité de Direction est resté en l'état.

Des travaux ont été réalisés sur une chaîne d'emplissage pour remplir des bouteilles pour un confrère (11 emballages différents). Ces travaux permettent de pérenniser l'activité du site.

Fin 2015, le centre emplisseur de Bollène a fermé, avec transfert de la quasi-totalité de l'activité de ce site.

Tout cela a amené à une modification des horaires du site avec un passage d'une chaîne d'emplissage en 2*8.

La contrepartie de toutes ces modifications a été le recrutement de 13 personnes (12 ouvriers exploitation et 1 mécanicien).

Depuis juin 2016, démarrage des travaux pour l'installation provisoire, permettant de maintenir les activités d'emplissage et de requalification des bouteilles, et de conserver les 41 emplois durant cette phase de travaux de reconfiguration du site « PPRT » sur l'année 2017.

M. LEMAITRE présente un schéma de l'installation provisoire.

Concernant cette installation, un 2^{ème} poste de déchargement a été rajouté car durant la phase de travaux de 2017, les deux pipes en provenance de LyondellBasell seront arrêtés. L'approvisionnement du site en 2017 se fera exclusivement par gros porteurs (il n'y aura plus d'activité chargement/déchargement par petits porteurs ou gros porteurs).

2 réservoirs de 117 m3 ont également été rajoutés (côté CD20) pour l'emplissage des bouteilles.

Toute la pomperie entre les réservoirs et les postes de déchargement, a été raccordée le 11/11/2016. L'installation, qui n'est toujours pas gazée aujourd'hui, a donc été raccordée.

L'installation provisoire pourra être essayée en phase d'essai, courant décembre 2016, pour être opérationnelle début janvier 2017.

M. LEMAITRE fait un petit focus sur l'activité industrielle du site :

- Gaz en citerne : petite baisse au niveau des tonnages sur la partie vrac (remplissage des camions gros porteurs) ;
- Emplissage : on passe d'environ 1,7 millions de bouteilles en 2015 à 2,821 millions de bouteilles à fin octobre 2016¹ ;
- Requalification : petite baisse entre 2015 et 2016 (de 308 122 bouteilles en 2015 à 242 884 bouteilles à fin octobre 2016).

Concernant la gestion des situations d'urgence : aucune situation d'urgence d'octobre 2015 à fin octobre 2016 (aucun déclenchement du POI).

Butagaz réalise des exercices mensuels en interne qui permettent de mettre en œuvre différents scénarios de POI.

- Contrôle le 23/03/2016 avec le concours des services extérieurs, avec comme thème : « feu de cabine sur camion transportant des bouteilles ». le débriefing de l'exercice a mis en relief la réactivité des équipes, la bonne communication entre les personnes du PC Exploitant et celles sur le terrain, ainsi que l'efficacité des moyens mis en œuvre sur le terrain ;
- Réunion en Préfecture le 21/10/2015 dans le cadre de la mise à jour du PPI qui sera finalisé en 2017.

Suivi des équipements importants pour la sécurité :

- 1424 contrôles réalisés sur les équipements importants pour la sécurité de novembre 2015 à octobre 2016 ;
- 6 fiches d'anomalies en 2015², dont 4 anomalies avec un « Retour à la Normale » inférieur à 1 semaine ;
- 9 fiches d'anomalies à fin octobre 2016 et toutes ces anomalies ont eu un « Retour à la Normale » inférieur à 1 semaine :
 - ➔ Aucune de ces 15 anomalies n'ont remis en cause le niveau de sécurité du site, des modes de marche équivalents étant mis en œuvre à chaque fois que nécessaire.

Identification et évaluation des risques majeurs :

- Dans le cadre du PPRT :
 - ➔ 2 réunions publiques (1 sur Rognac et 1 sur Vitrolles).
 - ➔ Arrêté préfectoral du 28/06/2016 portant approbation du PPRT prescrit le 10/11/2009.
- Pour les installations et travaux :
 - ➔ 02/12/2015 : arrêté préfectoral imposant des prescriptions complémentaires dans le cadre de la clôture de l'Etude de Dangers et des mesures de maîtrise des risques des installations (à mettre en œuvre avant fin décembre 2017).

¹ Potentiel estimé à 3,5 millions de bouteilles par an.

² Détail dans présentation ppt.

- ➔ 28/10/2016 : arrêté préfectoral imposant des prescriptions complémentaires dans le cadre de la mise en place d'une installation provisoire (2 réservoirs GPL, 2 postes de déchargement).

Principales formations dispensées entre 2015 et octobre 2016 :

Beaucoup de formations ont été dispensées compte tenu des recrutements qui ont été opérés.

Les formations ayant le plus été impactées sont :

- Spécifique gaz : 20 ➔ afin de mieux former les personnes sur les risques liés au GPL ;
- Exercices sur feux réels : 41 ➔ une société vient sur site et donne les premières mesures à prendre en cas de feux et autres (manipulations d'extincteurs principalement) ;
- Gestion d'un sinistre : 6 ➔ personnes amenées à faire des astreintes sur le site, avec un recyclage tous les 7 ans ;
- Communication de crise : 6 ➔ recyclage tous les 5 ans ;
- Formation des nouveaux arrivants ou personnels temporaires : 321 ;
- Formation pour tous les chauffeurs qui rentrent sur site : 252 ➔ protocole sécurité ;
- Contrôle de connaissances des gardiens du site en situation POI : 7.

Gestion des retours d'expérience :

M. LEMAITRE précise qu'il s'agit là d'un retour d'expérience sur les 17 sites répartis sur toute la France.

Un service est chargé de diffuser des Flashs HSSE BUTAGAZ : 10 émis entre octobre 2015 et octobre 2016.

➔ Principalement suite à des événements ou presque accidents de personnes.

Gestion des modifications :

- Travaux année 2015 : 1 400 k€ d'investissement global
 - ➔ Modernisation de la chaîne d'emplissage : 540 k€ ;
 - ➔ Travaux PPRT (« Projet Mistral ») : 860 k€ (partie études avant réalisation) ;
- Travaux année 2016 : enveloppe budgétaire de 2 900 k€ (le double de 2015)
 - ➔ HSSE : 470 k€ ;
 - ➔ « Projet Mistral » : 2 300 k€ (phase installation provisoire + achat de pièces dans le cadre des travaux qui seront réalisés en 2017) ;
 - ➔ Maintien et développement de l'outil industriel : 130 k€.

Maîtrise du risque et des procédés :

- Maîtrise du risque, afin de garantir la sécurité dans le cadre des divers travaux réalisés sur le site :
 - ➔ 78 plans de prévention et 452 autorisations de travail délivrés en 2015 ;
 - ➔ 77 plans de prévention et 450 autorisations de travail délivrés en 2016.
- Maîtrise des procédés et de l'exploitation :
 - ➔ Mise en œuvre du programme de contrôle des Equipements Importants pour la Sécurité ;
 - ➔ Mise à jour de procédures de maintenance basées sur le Retour d'Expérience.

Audits et visites d'inspection :

En interne, il y a eu 2 audits du système de gestion de la sécurité (mars 2015 et mai 2016).

Ces 2 audits ont fait état de points d'amélioration (~ 30 sur les 2 audits) qui ont été identifiés et traités à ce jour.

Sur la partie terrain, une inspection technique a eu lieu en décembre 2015 et a également donné lieu à des points d'amélioration (~ 20 en décembre 2015) qui ont aussi été identifiés et traités.

Enfin, en avril 2016 a eu lieu une visite d'inspection de la DREAL qui a fait état de 5 remarques qui ont également été identifiées et traitées.

INTERVENTIONS :

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Souhaite savoir si dans le cadre du transfert de production et d'augmentation de capacité, il y avait eu, au niveau administratif, des prescriptions complémentaires ou une autorisation d'exploitation ?

Il note qu'il y a eu une modification d'horaires ; or, y a-t-il eu des modifications au niveau du transport routier (trafics et horaires du trafic) ?

Par ailleurs, y a-t-il avec Stogaz des retours d'expérience à partager concernant la sécurité (cf : l'incident avec le chariot) ?

Enfin, concernant les recrutements, y a-t-il eu l'effet inverse suite à la fermeture du site de Bollène ?

M. LEMAITRE (BUTAGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Au niveau du recrutement, il y a eu 12 recrutements et 3 mutations depuis le site de Bollène.

Concernant les retours d'expérience, il peut y en avoir via le CFDT. Concernant le chariot élévateur, le site de Butagaz dispose également d'un chariot électrique (récupéré depuis le site de Bollène).

Au rayon « transfert d'activités », l'augmentation d'activité du site est englobée dans le potentiel du site qui ne sera pas dépassé.

Pour ce qui est du volet « changement d'horaires » et transports, les camions étaient déjà utilisés sur la partie vrac (horaires : 5h – 20h). Il n'y a donc pas eu de gros changements.

2.1.4- BRENNTAG Méditerranée :

(M. DEFRANCE)

M. DEFRANCE, Directeur adjoint HSE du site de BRENNTAG basé à Chassieu dans le Rhône (69). Il remplace pour l'occasion M. MOUVAUX qui n'a pu être présent aujourd'hui. Il présente le bilan du Système de Gestion de Sécurité de l'année 2015.



Bilan_SGS_2015_Bre
nntag_CSS_29_11_2015

Il rappelle que Brenntag Méditerranée est spécialisé dans le stockage et la distribution de produits chimiques et exploite 17 établissements en France dont celui de Vitrolles.

M. DEFRANCE fait un petit récapitulatif des différentes valeurs affichées chez Brenntag dont la sécurité est le point d'orgue.

Organisation et formation :

- Politique de Prévention des Accidents Majeurs : mise à jour en 2015 et signée en janvier 2016 (post directive SEVESO III) :
 - ➔ Politique nationale qui permet de doter les établissements de moyens pour prévenir ces risques majeurs ;
 - ➔ Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ➔ permet de prendre en compte toutes les échéances y compris les échéances réglementaires, voire les préconisations des constructeurs.
 - ➔ Gestion des Modifications par WorkFlow ➔ toute modification sur un site est portée à la connaissance de la Direction HSE qui émet un avis sur la compatibilité de cette modification par rapport à la maîtrise des risques et par rapport à la réglementation.
- Mise à jour de la liste des IPS/MMR en mars 2015 ;
- Formation aux risques chimiques et aux activités de distribution :
 - ➔ Support e-learning en 10 modules : activités, règles générales de sécurité, risques entrepôt, ...
 - ➔ 100% du personnel (exploitation et administratif) formé ; recyclage tous les 5 ans.
- Exercices d'urgence – formation des équipiers d'intervention :
 - ➔ 5 équipiers d'intervention ;
 - ➔ 2 chefs d'intervention formés en 2015 par un organisme spécialisé ;
 - ➔ Formation continue via 2 exercices « POI »¹ et 4 entraînements sur site ;
- Formation à la Direction des Opérations Internes (DOI) :
 - ➔ 5 personnes aptes à la Direction des Opérations Internes (au moins 1 personne doit être présente sur le site à tout moment) ;
 - ➔ Formation continue (2 exercices par an) ;
- Formation utilisation de chariots (CACES) : ➔ 3 personnes formées en 2015 ;
- Formation habilitation électrique : ➔ 1 personne habilitée sur site.

Maîtrise des procédés et de l'exploitation :

- 104 Safety-walks. Il s'agit de visites réalisées par l'encadrement (une sorte de revues de casernement) ;
- 243 remontées de situations anormales faites par les opérateurs ;
- 100% du personnel du site a été vu au titre des Visites Comportementales de Sécurité (VCS).

Accidentologie / Situations d'urgence :

- 4 accidents de travail sans arrêt. Il s'agit surtout d'accidents bénins dus essentiellement à l'exposition aux produits chimiques ;
- 1 accident de travail avec arrêt (cause de manutention).

Investissements et Modifications :

- Arrêt d'exploitation des cuves de solvants ;
- Vidange et dégazage des 17 cuves de stockage (900 m³). Il s'agit là d'une réponse au PPRT pour lequel il avait été convenu, initialement, d'enfouir les cuves aériennes de solvants et qui présentaient des effets significatifs à l'extérieur du site. L'investissement n'a pas été réalisé pour des raisons de rentabilité et la contrepartie a été l'arrêt complet de l'activité de ces cuves. Les solvants sont conditionnés sur un autre site ;

¹ Ces formations sont supervisées par des cadres du groupe Brenntag.

- Investissements¹ : → 105 k€ en 2015 (contre 600 k€ en 2014 pour tout le système d'assainissement et de traitement des effluents).

Gestion des situations d'urgence :

- Document POI :
 - Mis à jour en avril 2015 (révisé une fois par an) ;
 - Liste des appels testée à chaque exercice.
- Déclenchements du POI (exercices) :
 - Avril 2015 : exercice POI (avec formateur) – début d'incendie dans la zone solvant ;
 - Novembre 2015 : exercice POI (avec le SDIS) – incendie sur un fût d'acétone au déchargement d'une navette ;
 - Décembre 2015 : déclenchement d'alarme suite à la détection de vapeurs inflammables dans la zone solvants (fausse alerte) – liées aux opérations de vidange et de dégazage des cuves avant leur démantèlement intervenu début 2016.
- 6 exercices par an pour entraîner les équipiers en interne : 2 exercices POI grandeur nature et 4 entraînements, ce qui fait 1 exercice tous les 2 mois.

Retour d'expérience (groupe) :

- Pas d'accident notable sur le site de Brenntag Méditerranée ;
- Accidents notables recensés au niveau du Groupe sur les autres établissements de Brenntag en France, ce qui a donné lieu à un retour d'expérience au niveau national (mais sans impact pour le site de Vitrolles)².

Le contrôle du Système, les Audits et la Revue de Direction :

- Audit externe (par tierce-partie) : → Evaluation ESAD en mai 2015 ;
- Audit interne : → Audit HSE en 2015 ;
- Inspection le 10/09/2015 :
 - Inspection sûreté ;
 - Inspection sécurité : → 2 écarts auxquels le groupe a répondu.

INTERVENTIONS :

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Sa question porte sur le lavage de la remorque : le fait qu'il n'existe pas de sphère à emplacement prévu, y a-t-il un réseau de traitement d'effluents (minéral et organique) par rapport aux aires de stationnement ? Il doit y avoir un système de collecte toute autour des bacs ; à quel endroit s'écoulent les effluents ?

M. DEFRANCE (BRENNTAG MEDITERRANEE- COLLEGE EXPLOITANTS):

Confirme qu'il existe bien un système. Il faut savoir, par rapport à cette remarque, que c'est sur le plancher de la remorque qu'il y avait eu un écoulement de soude. Le plancher avait été lessivé au niveau de la zone de chargement. Il s'agissait là d'une zone sans risque majeurs puisque toutes les eaux qui sont dans ce secteur-là sont orientées vers une station de traitement des eaux qui est sur le site et gérée par lui.

¹ Détails dans la présentation ppt.

² Détails dans la présentation ppt.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Souhaite savoir, concernant les accidents, s'il y a eu derrière ce retour d'expérience, une mise en place d'un mode opératoire pour éviter que cela se reproduise.

M. DEFRANCE (BRENNTAG MEDITERRANEE- COLLEGE EXPLOITANTS):

Tous les accidents, y compris ceux sans arrêt, font l'objet d'une remontée au niveau du Siège et d'un « flash sécurité » qui est diffusé à l'ensemble des sites de Brenntag en France.

M. LAQUET (VITROPOLE- COLLEGE RIVERAINS):

Souhaite avoir des informations concernant la sûreté. Il avait déjà soulevé, il y a deux ans de cela, le fait qu'il n'y avait personne de présent sur le site pour assurer cela et que la sûreté était confiée à une entreprise extérieure. Donc, celle-ci ne pouvait intervenir car elle n'était pas formée. Quelles sont les avancées sur ce point ?

M. DEFRANCE (BRENNTAG MEDITERRANEE- COLLEGE EXPLOITANTS):

Répond qu'il y a aujourd'hui un gardien sur le site en dehors des heures ouvrables. Il est présent sur le site et formé, et est chargé de donner l'alerte auprès des personnes qui assurent l'astreinte sur le site.

M. LAQUET (VITROPOLE- COLLEGE RIVERAINS):

Dans le cadre de la révision actuelle de l'étude de dangers, plusieurs riverains se posent la question du continuum du PPRT alors que l'activité dépotage, principale instigatrice du risque, a fortement diminué depuis plusieurs mois.

M. DEFRANCE (BRENNTAG MEDITERRANEE- COLLEGE EXPLOITANTS):

Indique qu'aujourd'hui, effectivement, la déclaration qui a été faite par Brenntag concerne l'arrêt de l'exploitation des cuves de liquides inflammables. Or, à l'époque, outre le projet d'enterrement de certaines cuves, il y avait le maintien de certaines cuves d'alcool aériennes. Aujourd'hui, il n'y a plus aucune cuve aérienne, pas même une cuve d'alcool. Par conséquent, Brenntag est allé au-delà de ce qui était demandé et cela, un an avant l'échéance fixée à novembre 2016.

Le dépotage et le conditionnement seront abordés dans le réexamen de l'EDD qui sera déposé d'ici fin 2016 au niveau de la DREAL. Aujourd'hui, la Direction n'a pas fermé la possibilité de poursuivre l'activité dépotage sur le site.

2.2- Bilan de l'action de l'IIC :

(Mme BLANC – DREAL PACA)

Mme BLANC fait un point sur les différentes actions de la DREAL.



DREAL_DDTM13_CS
S_BERRE_29_11_2016

La DREAL est amenée à effectuer deux types d'actions : soit de l'instruction de dossiers, soit des actions concrètes sur le terrain (inspections programmées ou inopinées, voire circonstanciées suite à un évènement ou une plainte).

Le bilan des actions de la DREAL depuis le 22/09/2015 fait état de :

- 22 inspections pour le Pôle Pétrochimique de Berre sur les thèmes suivants :

- ➔ Plan de modernisation des installations industrielles ;
- ➔ Sûreté des installations ;
- ➔ Produits chimiques (à travers la Réglementation Européenne « Reach ») ;
- ➔ Action sur les tours aéroréfrigérantes ;
- ➔ Suites de l'incident du 14/07/2015 (suivi impact Canourgue et APMED) ;
- ➔ Mesures de Maîtrise des Risques ;
- ➔ Liquides inflammables (action sur plusieurs années) ;
- ➔ Eau ;
- ➔ Perte d'alimentation électrique (thématique nationale) ;
- ➔ Cessation d'activité de la raffinerie (1 par an) ;
- ➔ Visite SIR (suivi des équipements sous pression) ;
- ➔ Contrôles inopinés air et eau (prévus par des organismes extérieurs).
- 1 inspection pour le Port de la Pointe.
- 1 inspection pour Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH).
- 1 inspection pour Stogaz sur les thèmes :
 - ➔ Prévention des risques relatifs aux stockages de GPL ;
 - ➔ Malveillance.
- 1 inspection pour Butagaz sur les thèmes :
 - ➔ Prévention des risques relatifs aux stockages de GPL ;
 - ➔ Malveillance.
- 1 inspection pour Brenntag avec pour thème la gestion des effluents aqueux.

Arrêtés préfectoraux pour le Pôle Pétrochimique de Berre :

Les arrêtés préfectoraux représentent le deuxième volet des actions menées par la DREAL au niveau des inspections, et sont de plusieurs types (AP de mesures d'urgences, AP de Mise en Demeure, AP complémentaires...).

La DREAL est également amenée à réaliser des Porter A Connaissance (PAC) afin d'expliciter aux mairies concernées l'impact du site sur l'urbanisation future.

- AP de mesures d'urgence : 2
 - ➔ Faisaient suite à des incidents.
- AP relatif à la cessation d'activité de la raffinerie et à la poursuite de la réduction du risque à la source pour les équipements encore en activité.
- AP sur la gestion des risques chroniques concernant plusieurs thématiques : maintien en service de barrières hydrauliques, renforcement de suivi des sols et sous-sols, prévention des risques atmosphériques.
- AP de mise en demeure au niveau du Port de la Pointe sur les stockages de liquides inflammables.

INTERVENTIONS :

*M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):
Demande si l'arrêté préfectoral qui concerne le PVC a un rapport avec la
détection de CVM telle qu'elle a été évoquée précédemment.*

*MME BLANC (DREAL- COLLEGE ADMINISTRATIONS):
Répond par l'affirmative.*

Arrêtés préfectoraux pour Butagaz :

- AP du 02/12/2015 relatif à la mise en œuvre de mesures de maîtrise du risque complémentaires ;

- AP du 28/10/2016 relatif à l'organisation provisoire de l'établissement pendant la période de réalisation des travaux de réduction du risque à la source.

3/ ACTIONS CONTRE LA MALVEILLANCE

(Mme BLANC – DREAL PACA)

Une instruction gouvernementale a été prise le 30/07/2015, visant la protection des établissements Seveso contre les actes de malveillance. Cette instruction fait suite au contexte de l'attentat du 26/06/2015 à St Quentin Fallavier (Isère) et des 2 explosions criminelles sur le site pétrochimique de Berre l'Etang le 14/07/2015.

Les actions principales qui en découlent sont les suivantes :

- Inspecter avant fin 2015, les 56 sites Seveso en demandant d'apporter toute confidentialité et de poursuivre l'action en 2016 ;
- Améliorer les circuits d'alerte et d'information entre l'Etat et les exploitants ;
- Resserrer les relations entre exploitants et forces de l'ordre ;
- Déterminer selon une nouvelle méthodologie les établissements relevant des critères PIV¹.
 - ➔ Incitation des exploitants à engager une démarche d'auto évaluation face aux menaces de malveillance.
 - ➔ Dégager des voies d'amélioration pour la sécurité et la sûreté des installations.

Bilan : l'intégralité des sites Seveso des Bouches-du-Rhône a été inspectée entre août et décembre 2015 avec pour chaque visite, un accompagnement systématique des forces de l'ordre.

Objectifs principaux :

- Vérifier le respect des prescriptions ICPE en matière de protection contre les actes de malveillance ;
- Réflexion sur les voies d'amélioration de la protection et de la surveillance des sites Seveso.

Principales thématiques abordées :

- Contrôle des clôtures ;
- Gestion des accès ;
- Gardiennage ;
- Organisation et gestion de la sûreté ;
- Voies d'amélioration.

Outils à disposition :

- Référentiel réglementaire ICPE ;
- Canevas d'inspection garantissant une uniformité de traitement entre tous les sites ;
- Auto-évaluation réalisée par les exploitants (guide INERIS).

Points forts relevés :

- Hausse du niveau de vigilance de la part de tous les exploitants ;
- Investissements :
 - ➔ Humains (renforcement du gardiennage) ;
 - ➔ Matériels (renforcement de la vidéosurveillance) ;
 - ➔ Organisationnels (augmentation du niveau d'alerte, gestion des colis, des badges, contrôles des véhicules...) ;
- Elaboration de plans d'actions sur la base de l'auto-évaluation du guide INERIS.

Principales vulnérabilités et points d'amélioration identifiés :

- Etat des clôtures ;

¹ Point d'Importance Vital.

- Renforcement de la gestion et du contrôle des accès ;
- Défense en profondeur ;
- Implication du personnel ;
- Mise en place ou amélioration de certains systèmes de vidéosurveillance.
 - ➔ Conduite en 2016 d'audits afin de vérifier l'efficacité des systèmes existants et suivre la réalisation des plans d'actions.

INTERVENTIONS :

MME CLISSON (MAIRIE DE ROGNAC- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Demande si suite à ces différentes inspections il y avait beaucoup de sites qui étaient insuffisamment protégés ?

MME BLANC (DREAL- COLLEGE ADMINISTRATIONS):

Tous les sites avaient fait l'objet d'une hausse de leur vigilance. Les parties réglementaires qui étaient associées aux arrêtés préfectoraux étaient suivies. L'idée était vraiment de voir avec les exploitants les axes d'améliorations possibles. Il s'agissait d'une démarche proactive et les exploitants étaient concernés par la démarche.

4/ ORDONNANCE DU 22/10/2015 - PPRT

(Mme BLANC – DREAL PACA)

En zone de prescriptions :

- Les prescriptions de travaux au titre des PPRT ne porteront plus que sur les logements. Les activités seront mises en sécurité par d'autres moyens.
- Le délai de réalisation et de financement des travaux est porté à 8 ans.
- Pour les biens autres que les logements, le préfet informera les gestionnaires d'activités du type de risques, afin que ceux-ci mettent en œuvre leurs obligations en matière de sécurité des personnes (mesures techniques et/ou organisationnelles).

Dans les secteurs de délaissement ou d'expropriation :

- Pour un bien autre que logement, pendant une période de 6 ans après la signature de la convention de mesures foncières, le préfet pourra prescrire des mesures apportant une amélioration substantielle de la protection des populations (mesures de protection techniques et/ou organisationnelles assurant la protection des travailleurs sur les postes permanents), sur la base d'un dossier technique complet.
- Ces mesures feront l'objet d'un financement tripartite, jusque-là réservé aux mesures foncières dans la limite du montant de la mesure foncière évitée.
- Suppression des recommandations (logements actuels).
- Ouverture du droit de délaissement en secteur d'expropriation. Il s'agit d'une formule administrative rendant plus rapide la procédure d'expropriation.

INTERVENTIONS :

M. NICOLLINI (ASEB- COLLEGE RIVERAINS):

Concernant le PPRT du site Pétrochimique de Berre, et en tant que représentant désigné des riverains du Pôle Pétrochimique de Berre, il indique avoir été saisi dernièrement par quelques habitants, situés rue Pierre Sépard, qui sont concernés par le PPRT et qui ont une grande inquiétude sur leur devenir. M. NICOLLINI a écouté leurs doléances le 28/11/2016, dans le cadre d'une petite réunion de quartier, et leur a demandé d'écrire leurs doléances afin de pouvoir les remettre à M. le Président de la CSS. Il indique avoir assuré aux riverains que leurs

doléances seraient bien remises en séance de la CSS et qu'elles seraient examinées en vue d'une suite à donner.

Apparemment, cela concernerait des bâtisses qui sont antérieures au site pétrochimique.

M. NICOLLINI remet donc ces documents en main propre à M. le Président de la CSS de Berre.

MME BLANC (DREAL- COLLEGE ADMINISTRATIONS):

Indique qu'il y aura un point spécifique sur le PPRT de Berre. Il s'agissait là seulement de l'évolution réglementaire des textes. Elle précise que ces questions d'ordre personnel ne seront pas évoquées dans le détail en réunion de la CSS mais plutôt en réunion Personnes et Organismes Associés (POA) et que c'est à ce titre, que les coordonnées de M. NICOLLINI ont été transmises à ces personnes-là. Elle informe également l'assemblée que les services de l'Etat ainsi que la Mairie de Berre l'Etang ont déjà été saisies par ces personnes sur cette problématique et sont même à l'origine de leur information. Tous les éléments ont été portés à leur connaissance et l'action se poursuit dans le cadre du PPRT.

5/ INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT DU 19/05/2016	(Mme BLANC – DREAL PACA)
---	---------------------------------

Il s'agit d'une Instruction du Gouvernement du 19/05/2016 relative à la mise à disposition et la communication d'informations potentiellement sensibles au public.

L'Etat, notamment par l'entremise de la DREAL, avait obligation de mettre en ligne sur Internet, un certain nombre de documents (suites d'inspections ICPE, rapports, arrêtés préfectoraux détaillés...). Or, dans le contexte actuel, nous sommes dans une phase transitoire où plusieurs documents ont été retirés. Pour Berre, par exemple, les sites CSS ont été vidés de leur contenu qui pouvait être source d'informations pour des personnes malveillantes, dans le but de porter atteinte au site pétrochimique.

Actuellement, nous sommes dans l'attente de directives claires sur les documents qui pourront être ou ne pas être mis à disposition de la population de façon volontaire sur les sites.

Cependant, la population pourra toujours venir consulter individuellement chaque document si elle en ressent le besoin avec des réserves d'occultations que les services de l'Etat seraient amenés à faire sur la base des demandes des exploitants (données confidentielles ou non appropriées à la diffusion grand public).

Il s'agit d'un texte important qui va changer notablement la prévention des actes de malveillance.

6/ POINT SUR LES PPI¹	(Mme BLANC – DREAL PACA)
---	---------------------------------

Un travail a été engagé par la préfecture sur la mise à jour du PPI du site pétrochimique de Berre en 2016.

La principale information à retenir est qu'il y aura 3 PPI distincts (PLP, Pôle Pétrochimique de Berre, CDH – si reprise de l'activité) qui auparavant étaient regroupés en un seul.

7/ POINT SUR L'AVANCEMENT DES PPRT	(Mme DUCHENE – DDTM 13 et Mme BLANC- DREAL PACA)
---	---

7.1- PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre :

Conclusions de la 2^{nde} POA du 19/05/2016

¹ Plans Particuliers d'Intervention.

Réduction des enjeux concernés par le PPRT de Berre¹ :

- Logements : initialement 2100 dans le périmètre d'étude, 1300 dans l'enveloppe des aléas → 370 logements (en cinétique rapide) ;
- Activités économiques : initialement 200 → 110.

Ces résultats ne sont pas définitifs car la réduction du risque à la source est toujours en cours. Lors de la prochaine POA, il y aura sans doute encore de nouvelles réductions à annoncer.

Lancement des études techniques :

Le but de ces réunions est de discuter de tous les sujets à enjeux relatifs au PPRT, en amont et de façon collégiale et donc, avant les POA ou CSS. Il y a 4 réunions techniques :

- *Réunion technique n°1* : Zone grisée/activités dans la future plateforme économique (PFE) ;
- *Réunion technique n°2* : Logements (urbanisations futures et existantes) ;
- *Réunion technique n°3* : Enjeux hors logements (activités économiques hors PFE, ERP, équipements sportifs, ...) urbanisation future et existante ;
- *Réunion technique n°4* : Infrastructures (routes, voies ferrées, ...) et usages (rassemblements, pêche, ...).

Toutes ces réunions techniques ont été initiées. Une première réunion relative à la PFE et les enjeux hors logements a eu lieu en juin 2016 et les logements et infrastructures et usages ont donné lieu à une réunion en novembre 2016.

Cette dynamique de réunions techniques va continuer en 2017.

Lancement des études de vulnérabilités fin 2015 :

Cette étude concerne tous les bâtis qui étaient dans des zones de mesures foncières potentielles (expropriation ou délaissement). 40 biens étaient concernés (pour moitié des logements et pour moitié des activités économiques).

L'objectif de cette étude était de connaître la résistance ou pas de ces bâtiments face à l'aléa, ainsi que le chiffrage de mesures de renforcement de ces bâtis. Cette étude est maintenant terminée. Elle a porté sur l'ensemble des bâtiments d'activité (19) et sur un échantillon de 6 logements seulement car les bâtiments d'activité sont très différents les uns des autres, que ce soit au niveau de la taille ou du mode constructif, alors que les logements sont assez homogènes.

Le 08/11/2016, et comme cela était convenu, les services de l'Etat et la Mairie ont organisé une réunion de restitution des résultats de cette étude aux riverains concernés. Toutes les personnes qui avaient reçu le bureau d'étude missionné ont été invitées. Seuls quelques participants ont répondu présent et ont donc pu prendre connaissance du résultat de l'étude sur leur bâtiment.

Démarche de réduction du risque en cours de finalisation :

L'élaboration du PPRT est fondée sur un socle de base qui est, la réduction du risque à la source.

Dans ce cadre-là, l'instruction des études de dangers initiale avait conduit l'inspection des installations classées à prescrire des demandes d'études complémentaires (appelées ETE²) que l'exploitant a réalisé. 9 ETE ont été instruites depuis la dernière CSS, et 3 ETE restent à finaliser pour stabiliser l'aléa du PPRT pour fin 2016.

Ce PPRT est mené en parallèle avec la cessation d'activité de la raffinerie, ce qui a un impact non négligeable sur l'évolution des aléas. Il y a donc, en parallèle, une instruction des demandes de rationalisation des équipements qui demeurent sur les terrains qui seront libérés

¹ Grâce aux mesures de réduction du risque à la source.

² Etudes Technico Economiques.

par l'arrêt de la raffinerie, afin de continuer à utiliser au mieux les unités restantes sur l'ensemble du Pôle Pétrochimique de Berre.

Planning prévisionnel du PPRT :

Il y a différentes phases réglementaires au niveau d'un PPRT. La phase technique est en cours d'achèvement avec la finalisation de l'aléa (cartographie des risques couplée aux enjeux présents sur le territoire).

Viendra ensuite la prochaine phase de concertation, avec en parallèle la phase de stratégie qui a déjà été commencée avec les réunions techniques des groupes de travail.

L'idée est d'espérer pouvoir soumettre à l'avis de la CSS en 2018, un projet de Règlement du PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre. Au préalable, les POA seront réunies en 2017 ainsi qu'au premier trimestre 2018, et une première réunion publique sera organisée au premier trimestre 2018.

L'approbation du PPRT n'est pas prévue avant fin 2018. Il s'agit d'un processus long mais qui se veut collaboratif et associatif, ce qui prend du temps.

La mise en œuvre du PPRT est prévue pour 2019 et les années suivantes.

7.2- PPRT de Stogaz :

Le PPRT de Stogaz a été approuvé le 27/07/2016 et comprend :

- Note de présentation du PPRT ;
- Plan de zonage réglementaire ;
- Règlement ;
- Cahier de recommandations.

Il doit être annexé aux documents d'urbanisme des communes concernées car il constitue une servitude d'utilité publique.

7.3- PPRT de Butagaz :

Le PPRT de Butagaz a été approuvé le 28/06/2016 et comprend les mêmes documents que pour Stogaz.

Sa particularité est qu'il concerne un certain nombre de logements et de ce fait, il a été engagé une action d'accompagnement pour la réalisation des travaux chez les particuliers.

Pour mémoire, les PPRT de Stogaz et de Butagaz prescrivent des travaux pour les logements qui existent à la date d'approbation du PPRT (2 dans le périmètre de Stogaz et une quarantaine dans le périmètre de Butagaz).

➔ 42 logements à Rognac et quelques logements à Vitrolles (mais non concernés par une action d'accompagnement du fait de leur statut juridique).

➔ Tous ces logements sont concernés par des travaux visant à éviter les bris de vitres.

But de l'accompagnement des particuliers :

- Maîtriser les coûts et les délais ;
- Faciliter la gestion administrative pour les cofinanceurs ;
- Faciliter les démarches pour les particuliers ;
- Favoriser la réalisation des travaux chez les riverains (il y a plus de chances que les travaux soient effectivement réalisés).

Contenu possible de l'accompagnement : recruter un opérateur, réalisation du diagnostic initial, constitution du dossier de financement, aide à la sélection d'une entreprise, etc...

La phase d'accompagnement de ces PPRT a donc démarré dès la phase d'élaboration du PPRT, car il était important de répondre aux riverains en réunion publique sur le mode opératoire leur permettant de réaliser leurs travaux.

Avancement :

- 2 réunions avec tous les partenaires (une en septembre 2015 et une en mars 2016), et 1 réunion avec la Métropole et la commune de Rognac ;
- Communication auprès des habitants (afin d'éviter le démarchage sauvage) ;
- Recensement des besoins en amélioration de l'habitat, car il y a maintenant un cadre général qui permet de coupler un accompagnement lié au risque technologique avec l'accompagnement existant déjà en terme d'amélioration de l'habitat (programmes ANAH). Ces programmes sont soumis à conditions de ressources.

Actions à venir :

- Définition d'un cadre de programme. Qui le porte ? Comment ? sous quelles formes ?
- Mise en place du dispositif (espéré pour 2017).

8/ QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTIONS :

M. ANDREONI (PRESIDENT DE LA CSS- MAIRE HONORAIRE DE BERRE L'ÉTANG-COLLEGE COLLECTIVITES):

Indique la nécessité d'effectuer une action d'information et de sensibilisation auprès des notaires. Ces derniers doivent faire part à leurs clients des aléas qui peuvent toucher le bien qu'ils achètent.

Il rappelle que le PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre est susceptible de générer des expropriations, mais qu'en aucun cas la Commune de Berre l'Etang ne saurait accepter que des riverains soient spoliés dans le cadre de ce PPRT.

L'expropriation ne peut se faire de manière arbitraire mais au prix du marché.

Il insiste bien sur le fait que la Commune de Berre l'Etang sera vigilante sur la non spoliation de qui que ce soit sur la commune.

M. ANDREONI rappelle que l'avenue Pierre Séward était communale, avec le danger que cela représentait pour les personnes qui traversaient à pied le site pétrochimique pour aller à la gare. Tout cela a été modifié pour des raisons de sécurité et cette voirie a été rétrocédée au site pétrochimique.

M. SENATEUR (SOUS-PREFET D'ISTRES- COLLEGE ADMINISTRATIONS):

Cette intervention permet de revenir sur le processus d'élaboration du PPRT et sur la réduction du risque à la source. Le but n'est de mettre en difficulté ni l'exploitant, ni les riverains à proximité. Au contraire, il s'agit surtout de s'assurer de la protection des riverains et de les associer, au travers des différentes étapes du processus d'élaboration, et enfin, en fonction de la définition des zones de dangers, de fixer les modalités qui s'appliquent à ces secteurs-là. Les procédures d'expropriation sont suffisamment anciennes, rodées, et sous contrôle du juge judiciaire, pour que les prix alloués aux expropriés tiennent effectivement compte de la valeur du bien.

Concernant les zones de travaux prescrits, et cela a bien été souligné par la DREAL et la DDTM 13, l'objectif est bien d'accompagner au maximum les occupants afin de leur faciliter la tâche par rapport à des démarches techniques et éviter les démarchages d'entreprises peu scrupuleuses. Le but est réellement,

*de constituer un groupe de travail de façon à les accompagner dans ces démarches, à la fois sur les aspects techniques mais également financiers.
Il s'agit de garantir à la fois la sécurité physique de ces personnes ainsi que leurs intérêts financiers.*

M. ANDREONI (PRESIDENT DE LA CSS- MAIRE HONORAIRE DE BERRE L'ÉTANG-COLLEGE COLLECTIVITES):

Emet l'hypothèse que les riverains puissent rester en zone d'aléa fort. Si un incident venait à se produire sur le site pétrochimique, ces mêmes riverains seraient les premiers à porter plainte.

La priorité n°1 est donc bien la protection absolue des personnes.

M. SENATEUR (SOUS-PREFET D'ISTRES- COLLEGE ADMINISTRATIONS):

Précise que le PPRT représente aussi la recherche d'un équilibre par rapport à une situation constatée entre une entreprise à risques installée et des riverains. L'équilibre repose entre le maintien de l'activité et la sécurité des populations ; le but n'étant pas non plus d'opérer un déplacement massif de populations. C'est la raison pour laquelle il y a tout ce travail de réduction des risques à la source. Le plus grand soin est apporté à la définition des périmètres de danger. Les prescriptions ou mesures applicables à l'intérieur des différents périmètres de risques, sont fixées par la réglementation nationale, de façon à avoir une appréciation aussi complète et approfondie que possible de ces risques.

En l'absence de nouvelles questions, M. ANDREONI remercie M. le Sous-préfet d'Istres, les services de l'Etat ainsi que l'ensemble des participants et clôture la séance.

La séance est levée à 17h00.